

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE
- Dispositif d'aide
aux artisans de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/18

Date d'affichage :
11/12/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 68

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 27 NOVEMBRE 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, Mme Myriam HARTOG, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
Monsieur Lionel BAS suppléant de M. Guy DAMBRE, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, Mme Anne CARDON, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le Conseil communautaire, en date du 27 mars 2017, a approuvé l'extension du dispositif « CASQ – ARTISANS » sur l'ensemble de son nouveau territoire.

Il s'agit d'accompagner les artisans réalisant des investissements par l'octroi d'une subvention de 15 % du montant HT des dépenses avec un plafond d'aide de 2 000 €.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « CASQ - ARTISANS » ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-Louis GASDON, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20181127-43937A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/18

Publication : 11/12/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Note de synthèse Conseil de communauté

OBJET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'Agglomération du saint-quentinois

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin soutenait depuis 1993 les investissements productifs artisanaux au travers d'une bonification du taux d'intérêt de 2 points pour tout emprunt contracté ayant trait :

- à la modernisation de l'outil de production,
- aux investissements en biens d'équipements productifs,
- à l'acquisition de véhicules.

En 2011, compte tenu de l'évolution du contexte juridique des aides directes, sa participation a pris la forme d'une subvention.

Le Conseil de Communauté en date du 11 avril 2011 a approuvé l'octroi, aux artisans réalisant des investissements productifs, d'une subvention de 15 % du montant HT avec un plafond d'aide de 2 000 €. En parallèle, le Conseil Régional, compétent en termes d'aides économiques sur la Picardie, a été sollicité, afin d'obtenir les accords nécessaires à l'instauration de cette nouvelle aide.

De 2011 à 2016, ce sont ainsi 163 artisans qui ont été accompagnés à hauteur de 301 983 €. Ce dispositif rencontrant un vif succès, le conseil de communauté a décidé de le reconduire une nouvelle fois, pour une durée de 3 ans, le 17 décembre 2015.

En 2016, 41 activités ont pu en bénéficier soit, une progression de 46,83 % du montant des subventions et de 37% des investissements éligibles des artisans.

En janvier 2017, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de communes du canton de Saint-Simon ont fusionné. L'accompagnement des artisans reste une priorité des élus, c'est pourquoi le conseil communautaire a, le 27 mars, étendu le dispositif à l'ensemble de son nouveau territoire.

En 2017, 43 artisans ont ainsi pu déposer un dossier représentant un montant de subvention de 77 014 € et un investissement des artisans de 1 108 752 €.

De janvier à septembre 2018, 26 dossiers ont été acceptés pour 49 624 € de subvention.

Le versement d'une aide directe par la collectivité à des personnes de droit privé doit obligatoirement faire l'objet d'une attribution nominative, conformément aux prescriptions de la rubrique 7211 de la liste des pièces justificatives de la dépense.

Par conséquent, elle doit être attribuée par délibération nominative ou détaillée dans l'annexe.

Plusieurs dossiers étant présentés à chaque conseil communautaire, il est proposé d'opter pour une seule délibération avec en annexe une liste des différents bénéficiaires mentionnant le nom de chaque bénéficiaire et le montant maximum pouvant être accordé.

**Le Directeur du Développement
Economique**

La Responsable du pôle commerce

Jean-Pierre CIESIELSKI

Isabelle UROS

ANNEXE – liste des bénéficiaires du dispositif « CASQ – ARTISANS »-
Aide à l'investissement des artisans de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

NOM	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE		investissements prévus	Assiette subventionnable HT prévue	Subvention maximale pouvant être accordée
Stéphane DELAPORTE		électricité générale	37 rue de Vermand	02100 SAINT-QUENTIN	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Marc-Antoine AMASSE	SALON MARC ANTOINE	coiffure	7 rue Victor Basch	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Jacques LANOOTE	ENTREPRISE BEQUET-LANOTTE	chauffagiste - plomberie	8 bis rue Franche Comté	02680 GRUGIES	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Yohann PAGE	GARAGE PAGE	garage	3 bd Cordier	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	5 000 € HT	750,00 €
Josian FOUQUET	CLIPTEND	installation de plafonds tendus	60 rue du Président J. F. Kennedy	02100 SAINT-QUENTIN	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Xavier PREVOT	ENTREPRISE PREVOT XAVIER FND	terrassment	26 rue du Tour de Ville	02110 FONTAINE-NOTRE-DAME	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Jean-Paul PIERSON	POISSONNERIE DU GRAND LARGE	poissonnerie	89 rue Emile Zola	02100 SAINT-QUENTIN	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
François BENOIT	CHARCUTERIE FRANÇOIS	boucherie – charcuterie - traiteur	4 place Lafayette	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €